

# ASSEMBLÉE NATIONALE

14 janvier 2021

---

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 3649)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° 1153

présenté par

M. Vallaud, Mme Untermaier, Mme Karamanli, M. David Habib et les membres du groupe  
Socialistes et apparentés

-----

### ARTICLE 28

Supprimer l'alinéa 5.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe socialistes et apparentés vise à supprimer l'alinéa 5 de l'article 28 qui prévoit la possibilité pour les associations culturelles de posséder et d'administrer des immeubles acquis à titre gratuit.

Une telle modification du régime de la loi de 1905 n'apparaît pas justifiée au regard de l'objet même des associations culturelles dont la vocation est le culte, non le domaine de l'immobilier.